

La France est-elle encore « un pays de droit écrit » ?

Dans le contexte politique actuel de notre pays, très conflictuel, on ne peut qu'être frappé par l'absence manifeste d'intérêt de beaucoup de nos concitoyens, des milieux politiques et, très largement, des médias, pour des réflexions qui n'entrent pas directement dans le jeu des affrontements politiques mais dont la prise en compte pourrait nous aider à progresser. Tel est le cas de l'analyse du contenu de l'actuelle Constitution française. Nombreux sont ceux qui, à bon droit, souhaiteraient que celle-ci évolue. Mais c'est sous son égide, et non pas sous l'égide d'une éventuelle future Loi fondamentale, que se dérouleront les élections de 2017 : on ne peut faire mine de l'ignorer !

La première fonction formellement dévolue au président de la République est « de veiller au respect de la Constitution ». Les autres dispositions constitutionnelles actuelles ne sont pas moins limpides... Il serait légitime d'attendre des futurs candidats qu'ils s'engagent à les respecter et à les faire respecter tant qu'elles seront en vigueur. Or on n'entend guère un tel discours, c'est le moins qu'on puisse dire...

Est-ce grave, docteur ? *Diasporiques* a tenté de s'exprimer formellement à ce sujet en soumettant récemment à plusieurs quotidiens un projet d'article rappelant les passages les plus significatifs de notre Constitution, dans sa version actualisée au 3 septembre 2016. Aucun d'entre eux

ne s'y est intéressé, aucun d'entre eux n'a même éprouvé la nécessité de commenter, autrement que par son courrier automatique de rejet, sa décision de ne pas publier cet article. S'il n'est pas vraiment surprenant, ce refus n'en reste pas moins un signe très préoccupant du désintérêt général pour la situation que nous dénonçons. Nos lecteurs pourront, eux, prendre connaissance de ce texte, reproduit juste après celui de cet éditorial.

UNE EXTRAVAGANTE POLARISATION SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Le choix du futur « chef de l'État » est aujourd'hui la préoccupation politique dominante d'une importante fraction de nos compatriotes. Au point qu'ils en oublient totalement que notre pays est doté d'institutions dont la responsabilité est, au jour le jour, de le gérer. Le président se rend à Calais ? C'est évidemment parce qu'il est, sans le dire, en campagne électorale. Il s'efforce d'éviter le licenciement des personnels de l'usine Alstom de Belfort ? C'est évidemment aussi de sa part une manœuvre électorale...

Ces « oublis » sont-ils inévitables à la veille d'une échéance aussi importante que celle des présidentielles ? Peut-être ! Mais il n'empêche : ils témoignent de l'intense malaise démocratique de notre pays. La perte de confiance dans les institutions politiques est manifeste, et elle

se traduit par un double mouvement qui ne laisse pas de surprendre : une forte aspiration à plus de démocratie « directe » à la base et, paradoxalement, l'attribution de la responsabilité de prendre toutes les décisions importantes concernant le présent et l'avenir de la France à une personnalité brièvement considérée comme providentielle.

Tout ceci nous éloigne un peu plus de ce qui serait sans doute la meilleure façon temporaire de faire face aux difficultés que rencontre notre pays : un compromis historique entre des gens raisonnables d'orientations politiques différentes, conscients de leurs divergences mais tout autant de la nécessité de les dépasser pour accroître les chances d'améliorer la situation présente, à commencer évidemment par celle de l'emploi. Est-ce vraiment impossible ? Telle qu'est la tension actuelle, sans doute ! Et pourtant, si on lit attentivement l'analyse qui suit des dispositions constitutionnelles de la Cinquième

République (n'hésitez pas à le faire !), on ne peut que constater qu'elles n'interdisent en rien qu'on aille dans ce sens. Il suffirait qu'on les applique dans cet esprit, ce qui ne serait nullement contraire à leur lettre.

Un candidat à la présidence affaiblirait-il ses chances d'être élu en faisant siens les engagements que nous suggérons ? Rien n'est moins sûr, tant beaucoup de nos compatriotes seraient heureux de pouvoir échapper au piège qui pourrait bien se refermer sur eux – sur nous ! – au second tour des élections de 2017. Et ce serait là tout simplement tourner le dos au vertige du pouvoir personnel au profit d'un retour à une authentique démocratie parlementaire – le régime en vigueur chez tous nos voisins. Devons-nous vraiment nous satisfaire d'avoir implicitement accepté de vivre dans une monarchie élective ? Il n'est pas encore trop tard pour y renoncer, la Constitution peut nous y aider, mais le temps est compté ! ☺

Et si l'on commençait par appliquer l'actuelle Constitution ?¹

Philippe Lazar² et Éric Favey³

Deux signes témoignent aujourd'hui hautement du malaise institutionnel français : l'effarante multiplication des candidatures à la fonction présidentielle et le fait que l'exécutif gouverne avec l'appui d'un citoyen sur cinq seulement. Nombreux sont ceux qui en

ont conscience et qui estiment que le moment serait venu de prendre acte de cette double faiblesse de notre « démocratie » et d'y porter remède par une modification de notre Constitution. Mais les étapes électorales de 2017 se dérouleront dans le cadre de l'actuelle Loi fondamentale.

¹ Cet article a été soumis sans succès à plusieurs quotidiens nationaux en septembre 2016.

² Directeur de la revue *Diasporiques* (www.diasporiques.org)

³ Vice-président de la Ligue de l'enseignement